

Présentation du document : Complétez la fiche d'identité du document.



NOUVEL ÉCLAIRAGE  
SUR L'HISTOIRE

Analyse en histoire des arts de l'oeuvre de David : Le Serment du Jeu de Paume.

**Consigne** : En quoi ce document permet-il de comprendre qu'en 1789 s'amorce un changement de l'ordre établi?

Pour vous aider à répondre, vous allez devoir dans un premier temps compléter la fiche d'identité du document, puis vous lancer dans la description de l'oeuvre.

Une fois ces deux étapes effectuées vous pourrez rentrer dans l'analyse de l'oeuvre en répondant à la consigne. *N'oubliez pas de jeter un coup d'oeil à la boîte à outil!*

**Auteur** : David Jacques Louis.

**Nom de l'oeuvre** : Le Serment du Jeu de Paume

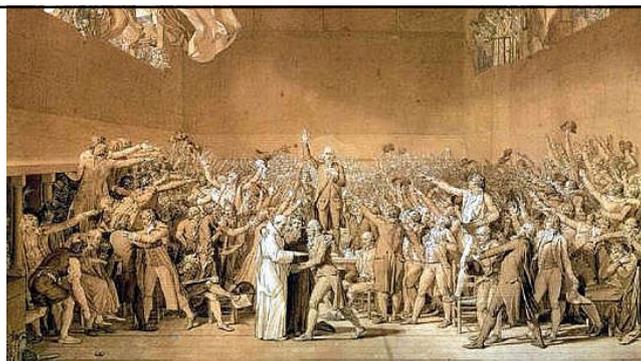
**Date de création** : 1791

**Date représentée** : 20 Juin 1789.

**Dimensions** : Hauteur 66 - Largeur 101,2

**Technique** : plume et encre brune, avec reprises en certains endroits à la plume et encre noire, lavis brun et rehauts de blanc sur traits de crayon.

**Lieu de conservation** : Musée national du Château de Versailles



**Activité 2 : Description de l'oeuvre** : A l'aide du tableau ci-dessous, de la boîte à outil et du site l'histoire par l'image, réalisez une description de l'oeuvre.

Observations	Questions suggérées par le document
Analyse des différents plans du tableau	Les députés du Tiers État prêtent serment de ne jamais se séparer avant d'avoir rédigé une Constitution.
Repérage des attitudes des personnages	On retrouve des personnages issus du Tiers État : tout d'abord au centre de la composition : le président de l'Assemblée nationale Jean Sylvain Bailly vers qui tous les éléments du tableau convergent. Certains personnages refusent de prêter serment comme Joseph Martin Dauch.
Repérage des tenues des personnages	Le roi et les membres de la Haute noblesse ne sont pas présents sur ce tableau. En effet ces derniers sont réunis sans le Tiers État pour la tenue des États Généraux.
Étude du lieu	La salle du Jeu de Paume est attenante à la salle de réunion des États généraux qui se trouve fermée au Tiers États sur ordre du roi.